

ÉDITORIAL
Télétravail,
et maintenant ?

© Virginie de Galzain

Avec le confinement, le télétravail s'est imposé à de nombreux travailleurs et entreprises. Celles-ci étaient inégalement préparées et équipées pour y faire face. Il a souvent fallu opérer dans l'urgence. Le télétravail est fortement préconisé dans le cadre du déconfinement progressif qui commence. Il est aussi plébiscité par certains à l'avenir. Il est donc grand temps d'en repenser les contours. Le guide publié par le ministère du Travail, s'il était nécessaire, ne donne pas de perspectives. Il est urgent de faire du télétravail un objet de dialogue social car c'est la seule façon de créer des conditions satisfaisantes à la mise en œuvre de celui-ci : repenser l'organisation du travail, clarifier les usages et les limites des outils numériques, mener une réflexion sur les postes éligibles, intégrer les enjeux de santé et sécurité... au plus près des réalités des travailleurs. C'est une opportunité pour l'avenir et la Cfdt est déterminée à s'en saisir.

Catherine Pinchaut,
secrétaire nationale

• COMMERCE, LE DÉCONFINEMENT
COMMENCE P. 2
• CSE, LES DÉLAIS DE CONSULTATION
SONT RACOURCIS P. 3



© Jean-Claude MOSCHETTI/REA

L'activité industrielle reprend doucement, mais les commandes ne sont pas toujours en nombre suffisant.

INDUSTRIE

UNE REPRISE DANS L'INCERTITUDE

SI LES USINES REDÉMARRENT PROGRESSIVEMENT DEPUIS QUELQUES JOURS, IL EST ENCORE TRÈS DIFFICILE D'ENVISAGER LES PROCHAINS MOIS. CÔTÉ SANITAIRE, LES MESURES SE METTENT EN PLACE, MAIS BIEN PEU D'ENTREPRISES IMAGINENT RELANCER LEUR PRODUCTION À PLEIN RÉGIME DANS UN PREMIER TEMPS.

Après deux mois de confinement, les salariés reprennent progressivement le chemin du travail sur fond d'incertitude économique et de crainte pour leur emploi. Dans les usines, les dernières semaines ont été consacrées à la mise en place des nouvelles organisations du travail, compatibles avec les gestes barrières. Un travail considérable qui a nécessité d'éditer de nouvelles règles de vie dans l'entreprise tout en se procurant en urgence des masques, du gel ou encore des parois en Plexiglass. « Les entreprises ont été plutôt réactives et sérieuses dans leur grande majorité », analyse Stéphane Destugues, secrétaire général

de la Cfdt-Métallurgie. *Après avoir mis à l'arrêt les machines au début du confinement, l'activité repart doucement depuis plusieurs semaines. Nous n'avons jusqu'à présent pas rencontré de difficultés majeures. Les questions de sécurité devraient se poser à nouveau avec la montée en charge de l'activité et le retour de l'ensemble des salariés sur les sites. »*

Un choc sans précédent

C'est du côté des carnets de commandes que tous les regards se tournent avec appréhension, vu l'ampleur du choc que vient de vivre l'industrie ces deux derniers mois. Selon les derniers chiffres de l'Insee publiés le 7 mai, la production industrielle en France

a chuté de 16,2% en mars alors qu'elle était en progression de 0,8% en février. La baisse a notamment été très forte dans la construction automobile (- 35,9% contre + 1,9% le mois précédent), la cokéfaction et le raffinage (- 34,3% contre + 4,8%), tandis que l'industrie agroalimentaire est parvenue à limiter la casse (- 3,9%). Seule l'industrie pharmaceutique tire, sans surprise, son épingle du jeu (+ 15,9%). Autre chiffre révélateur de cette chute drastique de l'activité : la consommation d'électricité a baissé de 20% dans la période. « Notre grande inquiétude est de savoir comment les secteurs vont repartir », insiste Stéphane Destugues. *Nous savons déjà que*

l'aéronautique va être très durement impactée, car de nombreuses compagnies risquent de faire faillite et ne pourront pas acheter les appareils commandés avant la crise. Dans l'automobile, certains spécialistes estiment qu'il faudra cinq ans pour que la production revienne aux niveaux précédant la crise. Enfin, la sidérurgie est aujourd'hui quasiment à l'arrêt.» ArcelorMittal ne parle en effet d'une relance des hauts-fourneaux qu'au début de l'année prochaine. « Dans nos secteurs, il y a eu très peu d'arrêt total de l'activité, mais beaucoup d'entreprises tournent au ralenti. L'activité ne repartira vraiment qu'en fonction de la demande. C'est aujourd'hui très progressif », poursuit Dominique Bousquenaud, secrétaire général de la fédération Chimie-Énergie-CFDT.

Des commandes en berne

Située dans le nord de la France, l'entreprise Sasa illustre la complexité de la période. Cette PME (150 salariés) spécialisée dans la fabrication de matériel de boulangerie ne s'est pas arrêtée pendant le confinement pour honorer ces commandes. Et c'est maintenant que l'activité est censée reprendre que les salariés vont devoir faire du chômage partiel faute de commande. « La direction estime que les boulangeries ne reprendront pas leurs investissements avant septembre », résume Mickael Marcy, délégué syndical CFDT. Alors que l'entreprise est parvenue à mettre en place une organisation du travail adaptée et saluée par les élus du personnel (embauche d'une infirmière, réorganisation de l'activité dans six bâtiments distincts avec interdiction de passer d'un bâtiment à l'autre pour éviter les contacts, mise en place de deux équipes avec désinfection après le départ de l'une et l'arrivée de l'autre, etc.), c'est un comble de constater que c'est à présent le travail qui manque. Sous-traitante dans l'aéronautique, la société Ratier-Figeac (1 270 salariés dans le Lot) est dans une situation similaire. Alors que la CFDT s'est investie pour assurer la continuité de l'activité, les salariés sont aujourd'hui

au chômage partiel 1,5 jour par semaine jusqu'au 30 juin et l'activité risque de baisser encore. D'ores et déjà, les CDD et les contrats intérimaires ne sont pas renouvelés. « Face à cette situation catastrophique, nous devons rapidement négocier des mesures d'accompagnement au niveau de la branche et mobiliser la formation professionnelle », estime Xavier Bourgade, secrétaire de la section CFDT.

Quelles aides ?

À n'en point douter, la crise économique qui s'annonce obligera l'État à venir massivement au secours de l'industrie, à l'image de ce qui est en train de se négocier dans l'automobile. Le gouvernement apporte des aides entreprise par entreprise (Renault a obtenu un prêt garanti par l'État de 5 milliards) et réfléchit également à un grand plan de soutien à l'ensemble de la filière. Cela pourrait se traduire par un allègement de la fiscalité ou par l'instauration d'un système de prime à la casse pour relancer la demande. Le secteur est, il est vrai, particulièrement sensible. Les constructeurs et équipementiers emploient environ 300 000 salariés en France. À cela s'ajoute tout un tissu industriel qui vit en partie de l'automobile : les produits métalliques, le caoutchouc et le plastique, l'électronique, la verrerie ou encore le textile, soit 200 000 emplois supplémentaires environ. Dans l'automobile comme dans toute l'industrie en général, tout l'enjeu pour la CFDT est d'obtenir des entreprises des contreparties en termes d'emploi et de mesures environnementales. « Il n'est pas question de repartir comme avant, comme le voudraient certains patrons. Nous devons nous interroger sur le modèle industriel que nous voulons, sur les activités que nous souhaitons relocaliser et sur le coût environnemental de certaines pratiques », résume Stéphane Destugues. Les actionnaires doivent également accepter de voir les résultats des entreprises se dégrader dans un premier temps afin qu'elles puissent investir pour l'avenir. »

Jérôme Citron



© SYNDHEB

Les clients étaient au rendez-vous à la réouverture de Decathlon, mais la distanciation sociale fut compliquée à faire respecter à l'intérieur du magasin.

COMMERCE NON ALIMENTAIRES RÉOUVERTURE BON AN MAL AN

Petits et grands commerces non alimentaires ont presque tous rouvert leurs portes lundi 11 mai, avec des fortunes bien différentes. « Dans le secteur de la coiffure, nous avons estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour une réouverture mais la pression était très forte, admet Véronique Révillod, secrétaire générale adjointe de la CFDT Services. Le dialogue social entre les organisations syndicales et patronales a produit des préconisations très complètes qui vont jusqu'à préciser la manière de passer le sèche-cheveux, mais recommandent aussi de retarder les permanentes et les colorations. Les salariés vont devoir faire preuve d'une grande concentration pour respecter toutes ces règles. » Dans le secteur de l'esthétique, le patronat a voulu faire cavalier seul en édictant des règles sans concertation. « Le ministère n'a pas laissé faire et a renvoyé le patronat à la table des négociations », observe Véronique Révillod. Un document va être édité qui proscrit l'emploi de certains produits. Le vernis, par exemple, peut être un vecteur important du virus. » Pour la syndicaliste, « les salariés des petites enseignes où les syndicats ne sont pas présents naviguent à vue, c'est la débrouille qui prévaut. On redoute aussi dans

les petits commerces une montée des violences et des incivilités. »

Décathlon débordé

« Les préconisations gouvernementales de 4 m² par personne sont trop larges, confirme Sébastien Chauvin, le DSC CFDT de Décathlon, où le port du masque obligatoire suscite quelques réfractaires chez les clients. En revanche, l'affluence lors de cette réouverture fut telle qu'on se serait cru un week-end de soldes. « On a été débordé. Avec 50% de l'effectif, ce n'est pas simple de faire respecter les gestes barrières au niveau des ateliers et des caisses, surtout des caisses automatiques. La CFDT va demander que ces "embouteillages" soient mieux filtrés. Pour les salariés qui sont contents de revenir travailler, ce fut une première journée épuisante physiquement et psychologiquement. » À la Fnac, « la direction a fait le choix du port du masque pour tous, salariés et clients, en plus des mesures obligatoires. Ça rassure tout le monde, explique Sébastien Neuvelt, élu CFDT à Reims-Thillois. La CFDT voulait que les masques soient offerts aux clients, mais le stock n'est pas assez important pour l'instant. » À la réouverture, la clientèle est revenue à un rythme assez calme avec une affluence plus soutenue au SAV.

Didier Blain

CSE

LES DÉLAIS D'INFORMATION ET CONSULTATION RACCOURCIS

A chaque jour son lot de modifications réglementaires. Début mai, le Conseil des ministres a ainsi adopté une nouvelle ordonnance adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique (CSE). Sont concernées les décisions de l'employeur ayant pour objectif de « faire face aux conséquences économiques, financières et sociales [du] Covid-19 ». Alors qu'une partie de l'activité économique redémarre ce 11 mai, les décisions touchant aux conditions d'emploi et de travail (télétravail, chômage partiel) ainsi qu'aux aménagements qui modifient les conditions de santé et de sécurité doivent être rapidement soumises à la consultation des représentants du personnel. Concrètement, les délais de communication de l'ordre du jour des réunions passent de 3 à 2 jours pour les CSE et de 8 à 3 jours pour les CSE centraux, précise le texte, applicable pour les délais qui courent entre le 3 mai et le 23 août. Les délais de consultation sur les « décisions Covid-19 » passent eux d'un mois à 8 jours en l'absence d'intervention d'un expert, et de deux mois à douze jours en cas d'expertise. « Plus que jamais, les problématiques liées

à cette crise sanitaire et les questionnements qu'elle pose dans les entreprises doivent être discutés avec les représentants des salariés. C'est là la condition indispensable pour que la reprise de l'activité s'opère dans des conditions sécurisées, solidaires et acceptées », affirme Philippe Portier, secrétaire national. Or, de ce point de vue, « les représentants des salariés et les salariés eux-mêmes sont encore les meilleurs experts et les mieux à même d'analyser et d'amender les projets de reprise. » Si l'entreprise est vraiment dans une démarche de dialogue social, les militants le savent : celui-ci se mesure autant dans la consultation du projet que dans le suivi de sa mise en œuvre.

Les PSE et APC exclus

Après un moment de flou, les procédures de PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) et d'APC (accord de performance collective) ont finalement été exclues de cette logique de raccourcissement dérogatoire. Rien, en revanche, concernant les ruptures conventionnelles collectives, s'étonne la CFDT. Or, celles-ci pourraient bien se multiplier à l'avenir. Même si, à l'inverse des APC, les ruptures conventionnelles collectives doivent systématiquement passer par un accord d'entreprise.

Anne-Sophie Balle

Les délais de consultation sur les « décisions Covid-19 » passent d'un mois à huit jours.



© HBHUBER_LAIF/REA

FONCTIONS PUBLIQUES

LE DIALOGUE SOCIAL RESTE INSUFFISANT

Le 6 mai, les organisations syndicales de la fonction publique et le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, se sont retrouvés lors d'une nouvelle audioconférence, la septième depuis le début de la crise sanitaire. La CFDT Fonctions publiques y a de nouveau exigé davantage de dialogue social de la part des employeurs publics. À l'approche du déconfinement, l'enjeu est de taille. Elle a d'ailleurs rappelé l'engagement pris par le Premier ministre à faire du dialogue social un pilier incontournable de la reprise d'activité. « Pour que cette reprise soit sereine et efficace, elle doit être discutée, préparée, anticipée », insiste Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.

Des paroles aux actes

En ce sens, la CFDT a réitéré sa demande de mise en place de protocoles de déconfinement concertés et de comités de suivi qui prennent notamment en compte la préparation et l'entretien des locaux, l'organisation du travail ou l'accueil du public. Il est indispensable que les conditions de sécurité des agents et des usagers soient garanties. Pour la CFDT Fonctions publiques, les déclarations d'intention doivent se traduire en actes. « Malheureusement, au niveau local, les instructions sont – encore souvent – peu ou mal suivies. Les protocoles s'imposent plus qu'ils ne sont partagés et construits collectivement. Informer n'est pas concerter », déplore Mylène Jacquot. Par ailleurs, alors que la CFDT exige la mise en place d'un comité de suivi du déconfinement, le ministère continue de botter en touche. « Si la reprise est très attendue par les agents, elle ne devra pas se faire sur leur dos, ni sur celui des usagers. Les agents ne pourront être efficaces que s'ils sont rassurés. »

Guillaume Lefèvre

Push web

À NE PAS RATER CETTE SEMAINE...

[Reportage] « Journal de crise »

Pendant deux mois, *Syndicalisme Hebdo* a suivi le quotidien de Chantal, Céline, Christophe et des militants de la section CFDT du centre hospitalier régional d'Orléans (région Centre-Val de Loire). Alors que les personnels soignants de ce CHR font face au Covid-19, ils confient leur amour du métier, parfois mis à mal par le manque de temps et de moyens. Sur tout, ils nous rappellent leur souci permanent du bien-être des patients. À travers leur « carnet de bord », ces professionnels de santé témoignent de la détermination et du dévouement de toutes les équipes des hôpitaux publics pendant la crise. À lire sur www.cfdt.fr

[Médias] « Il faut trouver les voies et les moyens d'organiser le travail »

Alors que le pays a entamé son déconfinement, Laurent Berger revient sur France Culture sur les enjeux de l'après-11 mai : reprise d'activité, chômage partiel, contribution des entreprises, rentrée scolaire... « Respect des conditions sanitaires, organisation du travail, santé des travailleurs... le dialogue social, au plus près des réalités locales, est la clé pour garantir la sécurité des salariés et des agents publics, insiste le secrétaire général de la CFDT. Les militants CFDT dans les entreprises et administrations sont prêts à s'engager. » Il souhaite également que l'ensemble des personnels et salariés, majoritairement des femmes, des métiers à haute valeur ajoutée sociale soit enfin reconnu, tant socialement qu'en termes de rémunération. À écouter sur www.franceculture.fr

BIBUS BREST

FAIRE FACE AUX INCIVILITÉS

PRINCIPALE ORGANISATION SYNDICALE DEPUIS UNE QUARANTAINE D'ANNÉES, LA SECTION CFDT DE BIBUS PLACE LA PAROLE DU SALARIÉ AU CŒUR DE SON ACTION MILITANTE EN ACCORDANT UNE ÉCOUTE PERMANENTE À LEURS PRÉOCCUPATIONS.

Depuis le début du confinement, nous avons mis en place une permanence téléphonique quotidienne très efficace. Nous recevons beaucoup d'appels de nos collègues inquiets», constate Luc Daniel, le délégué syndical CFDT de Bibus, l'entreprise qui assure le service public du transport urbain à Brest, elle-même filiale de la RATP Dev. Dans cette entreprise de 480 salariés qui, depuis le confinement, travaillent deux jours par semaine, de nombreuses interrogations se sont fait jour. L'impact du chômage partiel sur les salaires préoccupe en premier lieu les travailleurs de Bibus : « Combien vais-je être payé ? », demandent-ils. Mais ils posent aussi de nombreuses questions telles que : « Vaut-il mieux être en maladie ou en garde d'enfants ? Est-ce qu'il y a un risque pour mes proches ? Ma compagne ne veut pas que je prenne de risques en allant travailler, que faire ? Ai-je le droit de travailler gratuitement dans une association pendant le chômage partiel ? Etc. »

À ces questions, la section CFDT répond individuellement et collectivement. « Six élus se relaient à cette permanence, Arnaud Florent, Sophie Lannuzel, Thierry Laurans, Jorg Tomas, Pascal Larvor et moi-même. Chaque semaine, on synthétise les questions et on adresse les réponses à l'ensemble du personnel afin de garantir un niveau d'information collectif », précise Luc Daniel. Sur les salaires qui ne sont payés qu'à 84%, la section a déposé un préavis de grève qui court jusqu'à la fin de l'année pour obtenir le paiement à 100%. Elle s'est cependant engagée à ne pas déclencher de mouvement social pendant la période du confinement.

Attentifs aux individus

Cet engagement permanent au plus près des préoccupations des adhérents SNTU-CFDT explique la confiance renouvelée à chaque élection depuis une quarantaine d'années. « 80% des salariés sont adhérents et on a fait 80,29% des voix aux élections CSE de janvier 2019, avec une participation de 95%. Ce rôle de première organisation implique de nombreux devoirs et obligations », rappelle Luc Daniel.

particulière aux individus, revendique le DS, et cela est possible parce que nous pratiquons un syndicalisme de proximité. Je suis délégué syndical ET conducteur. Tous les élus CFDT gardent une activité, nous n'avons pas de permanence et nous y tenons beaucoup ! »

Au début du confinement, les conducteurs ont dû faire face à des actes d'incivilité et de non-respect des règles de distanciation. De nombreux

dans les tramways, les portes avant ont été neutralisées. La CFDT a également demandé que la désinfection des bus et trams soit plus adaptée. « Nous ne sommes pas satisfaits à ce sujet. Deux salariés sont censés désinfecter pendant 50 minutes chaque véhicule chaque jour, de 20 h à minuit. Or, il y a 23 bus à désinfecter, c'est mathématiquement impossible, affirme Luc Daniel, une explication de la direction s'impose. »

La section devrait aussi interpeller RATP Dev Brest sur le déconfinement. « Le respect des normes de distanciation physique dans les transports urbains nécessiterait des moyens exceptionnels, sans eux, les recommandations gouvernementales sont quasi inapplicables », martèle Luc Daniel. Les conducteurs redoutent un retour à la normale avec des bus bondés et des incivilités. « Il y a de l'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité des salariés. La direction va installer des séparations en Plexiglas pour préserver le conducteur, c'est un dispositif supplémentaire pour la protection des salariés. Cependant, nous demandons que la sanctuarisation de l'espace conducteur perde le temps de l'urgence sanitaire par le maintien des entrées par les portes arrière des bus, précise le DS, et surtout nous exigeons des "points d'étapes" réguliers afin d'adapter les décisions de la direction à la réalité des salariés. Pour la section, la prise en compte de la parole du salarié, dans ce contexte d'incertitudes, prendra toute sa place par un dialogue social constructif et une concertation responsable en lien avec les instances représentatives du personnel. »

Didier Blain



Les bus de la métropole brestoise sont désormais aménagés de telle sorte à correctement protéger leur conducteur.

En temps normal, la section tient une permanence hebdomadaire très courue. « Ici, les salariés ne se tournent pas vers les ressources humaines lorsqu'ils ont un problème mais vers la CFDT et ils attendent de nous des réponses individualisées. » La section dispose d'un site et du mail de chacun de ses adhérents. « Nous n'avons pas de page Facebook par choix, explique Luc, la plupart des rumeurs et fausses informations arrivent par ce canal. On le surveille mais c'est tout. » Bien entendu, les résultats engrangés au cours du mandat, notamment lors des NAO, restent dans le vote des travailleurs. « Nous portons aussi une attention

salariés se sont plaints. « Nous estimons que notre rôle est de transporter les clients, pas de faire la police. Nous avons alerté la Métropole de Brest, la préfecture et la police qui ont mis en place des contrôles et ça s'est calmé », raconte-t-il.

Un espace sanctuarisé

Pour protéger les salariés, la CFDT a demandé que le poste de conduite soit sanctuarisé. Ainsi, un ruban rouge et blanc situé deux sièges après le poste de conduite isole le conducteur et dissuade les usagers de s'en approcher. Les entrées dans le bus ne s'effectuent plus par l'avant. La vente de billets à bord est aussi arrêtée. De même

CONSTRUCTION BOIS

GTM BÂTIMENT AQUITAINE

CONSTRUIT LA REPRISE

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES SALARIÉS EST LA CONDITION DE REPRISE DES CHANTIERS DANS CETTE FILIALE DU GROUPE VINCI. UN ENJEU DONT S'EST EMPARÉE LA SECTION CFDT ULTRA MAJORITAIRE.

Le lendemain de l'annonce du Président, nous avons demandé aux représentants du personnel de se rendre sur tous les chantiers pour les stopper», explique Antonio Gonçalves, délégué syndical de GTM Bâtiment Aquitaine, filiale de Vinci Construction France qui emploie 600 salariés et où la CFDT a

de secteur, suscitant un malaise dans la profession. «*Nous avons eu l'impression que l'on prenait les gens du bâtiment pour des fainéants!*» s'indigne Antonio Gonçalves. Cette situation confuse finit par se clarifier quand le chômage partiel est enfin accordé au secteur du BTP, qui peut ainsi s'organiser en vue de la reprise de l'activité.

avons travaillé à partir des préconisations du guide et de notre expérience du terrain pour élaborer un document présenté au comité de santé et de sécurité et des conditions de travail (CSSCT) le 14 avril», explique le délégué syndical. Un représentant de la Direccte, de l'OPPBT et le médecin du travail ont participé à cette présentation animée. «*Quelques-unes de nos propositions n'ont pas pu aboutir*, regrette le délégué syndical. *Nous aurions souhaité un temps de travail réduit à 5 ou 6 heures pour mieux étaler la présence des salariés, cela nous a été refusé par la direction.*» Pendant cette période incertaine, les élus du CSE informent en continu les salariés. Finalement, un compromis est trouvé. «*Notre crainte était que les chantiers redémarrent sans que les mesures soient discutées*», remarque Antonio, qui liste les points positifs obtenus : contrôle de la température, non obligatoire, mise à disposition de masques FFP2 ou FFP3, réaménagement des bases vie, qui regroupent les sanitaires, les vestiaires et les réfectoires dans des Algeco supplémentaires, régulation de la circulation, pause toutes les deux heures. De plus, et

c'est sans doute le plus important, les ouvriers reprendront le travail sur la base du volontariat, même après la fin de la période de confinement prévue le 11 mai. «*La direction s'est engagée à ce qu'il n'y ait ni pression, ni sanction*, souligne le délégué syndical. *Nos interlocuteurs sont conscients des risques et soucieux de la santé des salariés. Si un cas de Covid se déclare sur un chantier, nous le fermerons.*»

Une recapitalisation envisagée
Autant d'éléments rassurants pour les compagnons, dont certains ont déjà repris le travail en effectifs réduits sur deux premiers chantiers pilotes, la construction d'un chai pour un château du Bordelais situé à Saint-Émilion et la rénovation d'un village du Club Med à Royan. «*Ces chantiers ont été choisis parce que ces clients ont été les premiers à accepter le surcoût représenté par les mesures de protection*,» souligne Antonio. Une note alourdie est en effet l'un des freins à la reprise d'activité. Les donneurs d'ordre, collectivités locales, particuliers, promoteurs immobiliers ne souhaitent pas assumer les frais générés par la crise sanitaire. Le risque économique lié à la baisse d'activité est réel et pèse dans les arbitrages. Le sujet n'a pas encore été évoqué en réunion de CSE mais il sera sans doute bientôt d'actualité. «*La perte de chiffre d'affaires est probablement de l'ordre de 10%*, estime Antonio. *Une recapitalisation de l'entreprise est à envisager.*» GTM Bâtiment Aquitaine est le seul acteur de la construction dans la région pour le groupe Vinci. Un argument qui pourrait jouer en sa faveur.

Marie-Nadine Eltchaninoff



Certains ouvriers de GTM Bâtiment Aquitaine ont déjà repris le travail, mais sur la base du volontariat.

remporté 97% des voix aux dernières élections. «*Nous n'avons pas rencontré de difficultés avec les encadrants qui étaient pour la plupart d'accord avec cette décision*», précise le délégué syndical. Une fois les chantiers à l'arrêt, un flou subsiste quelque temps sur la situation des salariés. Les directives ne sont pas claires en ce début de confinement. Le gouvernement considère que le BTP doit continuer de tourner. Les dossiers d'activité partielle des entreprises du BTP sont refusés par les Direccte. À cela s'ajoutent les déclarations de la ministre du Travail qui qualifie de «*défaitistes*» les entreprises

Un guide de préconisations de sécurité sanitaire, élaboré par l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBT) est publié le 2 avril après de nombreux allers et retours entre les ministères du Travail, de l'Environnement, de la Santé et les fédérations patronales. La FNCB CFDT a dû s'imposer dans la discussion pour apporter des améliorations au texte. S'il ne correspond pas exactement à ce que la fédération aurait souhaité, le guide a le mérite d'exister et de poser un cadre négociable au niveau de chaque entreprise. C'est l'usage qui en a été fait chez GTM Bâtiment Aquitaine. «*Nous*

UN ACCORD TÉLÉTRAVAIL QUI TOMBE À PIC

Heureuse coïncidence, un accord télétravail venait tout juste d'être négocié chez GTM quand le confinement a été déclaré. «*Au départ, la direction n'en voulait pas!*» se souvient Antonio. Les administratifs du siège social à Bordeaux, les salariés des agences d'Anglet, de La Rochelle, de Pauillac et de Limoges représentent environ 40% de l'effectif de l'entreprise. Ces salariés ont pu rapidement basculer en télétravail dès la mi-mars. L'accord prévoit l'attribution de matériel informatique, de smartphones, d'un abonnement Internet ou, pour ceux qui ne souhaitent pas être équipés d'un téléphone professionnel, d'une indemnité forfaitaire qui couvre une partie de leur abonnement personnel. Une prime compense la suppression de l'indemnité de panier repas. Un accord aujourd'hui apprécié de tous, salariés et employeur.



© Marta Nascimento/REA

Au mois de juin, une aide de 200 euros sera versée aux jeunes de moins de 25 ans, précaires ou étudiants modestes.

AIDE EXCEPTIONNELLE UN COUP DE POUCE AUX MOINS DE 25 ANS

Les signataires du Pacte du pouvoir de vivre qui appelaient à une plus grande solidarité vis-à-vis des publics jeunes et fragiles dans un courrier adressé au Premier ministre le 30 avril ont été en partie entendus. Le 4 mai, lors de la présentation au Sénat de la stratégie nationale de déconfinement, Édouard Philippe annonçait une aide de 200 euros ciblant les jeunes de moins de 25 ans, précaires ou étudiants modestes. Cette aide sera versée début juin «aux étudiants ayant perdu leur travail ou leur stage et aux étudiants ultra-marins qui n'ont pas pu rentrer chez eux», et mi-juin «aux jeunes de moins de 25 ans précaires ou modestes qui touchent l'APL [aide personnalisée au logement].» Ces jeunes, qui ne sont pas éligibles au revenu de solidarité active (RSA), dispositif réservé aux plus de 25 ans, échappaient à la politique exceptionnelle de solidarité annoncée par le gouvernement mi-avril (aide de 150 euros aux ménages percevant le RSA ou l'allocation spécifique de solidarité - ASS -, majorée de 100 euros par enfant pour les ménages touchant l'APL).

Un premier pas

On est encore loin de l'aide de 250 euros par mois et par personne jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, et de la généralisation du RSA aux moins de 25 ans réclamées par la CFDT et les 55 organisations du Pacte du pouvoir de vivre, mais la mesure annoncée va dans le bon sens. La Fédération des associations générales des étudiants (Fage), partenaire du Pacte, y voit «un premier pas, qui répond à la demande de la Fage de créer une aide nationale», selon un tweet de sa présidente Orlane François, précisant : «Nous regrettons son arrivée tardive, elle doit être renouvelable et augmenter en fonction de la perte subie.» La Fage souligne cependant que beaucoup de jeunes précaires ne touchent pas l'APL et seront de fait exclus de cette aide. Pour la percevoir, les étudiants doivent déposer une demande auprès de leur Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Les jeunes bénéficiaires de l'APL la recevront automatiquement par leur caisse d'allocations familiales. Huit cent mille jeunes sont concernés.

Marie-Nadine Eltchaninoff

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : ENTRÉE EN VIGUEUR DU «FORFAIT MOBILITÉS DURABLES»

Le décret visant à encourager les mobilités douces et les transports alternatifs a été publié le 9 mai. Il définit les modalités de la prise en charge des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail, en particulier pour les salariés du secteur privé. Les salariés utilisant leur vélo ou recourant au covoiturage pourront percevoir jusqu'à 400 euros. La mesure s'appliquera aussi dans la fonction publique d'État à partir de cette date et devrait être étendue à l'hospitalière et à la territoriale.

LES ROUTIERS EN DEUIL

Durement touchés, les routiers peinent à attirer l'attention des employeurs et des pouvoirs publics. Jeudi 7 mai, l'Union fédérale de la route CFDT, qui déplore 5500 cas de contamination, a tenu à rendre hommage aux 35 personnes décédées depuis le début de l'épidémie. Elle a demandé à ses adhérents de porter un brassard noir ou d'accrocher un tissu noir à leurs camions. Depuis plusieurs semaines, l'UFR réclame le paiement d'une prime pour tous ces travailleurs exposés, ainsi que la reconnaissance en maladie professionnelle de ceux qui ont été infectés. Elle demande aussi l'interdiction du cabotage pendant six mois, cette pratique exacerbant la concurrence déloyale entre certains pays d'Europe.

LA FEP ENQUÊTE SUR LA REPRISE

La Fédération de l'enseignement privé a publié une enquête sur l'état d'esprit des personnels des établissements de l'enseignement privé à la veille de la reprise des cours. La question portant sur le degré de confiance d'une reprise dans des conditions de sécurité telles que préconisées par la CFDT a recueilli 47%. Quant à savoir si «le dialogue social dans votre établissement paraît suffisant pour une reprise sereine ?», seuls 10% des participants répondent positivement. «En croisant les données, nous voyons que les trois quarts de ces 10% ont répondu positivement à la première question, constate André Jeffroy, secrétaire fédéral. Cela prouve l'utilité du dialogue social pour une reprise en toute sérénité.»

Repères

VALEUR DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le 1^{er} février 2017



EFFECTIF ET SALAIRE NET DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2018



travaillent dans la fonction publique (au 4^e trimestre 2019, soit +0,4% sur un an).

Dans l'ensemble de la fonction publique, tous statuts confondus (hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis), le salaire net moyen est de **2300 euros en 2018**. Il augmente de 0,9% en euros courants entre 2017 et 2018 (après +1,9% entre 2016 et 2017). Cette hausse en euros courants reflète les progressions salariales individuelles mais aussi, du fait des promotions, des départs à la retraite et des recrutements, les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en matière de statut (par exemple la baisse du nombre de contrats aidés). Le ralentissement des salaires en 2018 provient notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice...



* En équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee Informations rapides n° 2020-81, 26 mars 2020.

Cfdt:

30 QUESTIONS SUR LE SYNDICALISME ET LA CFDT

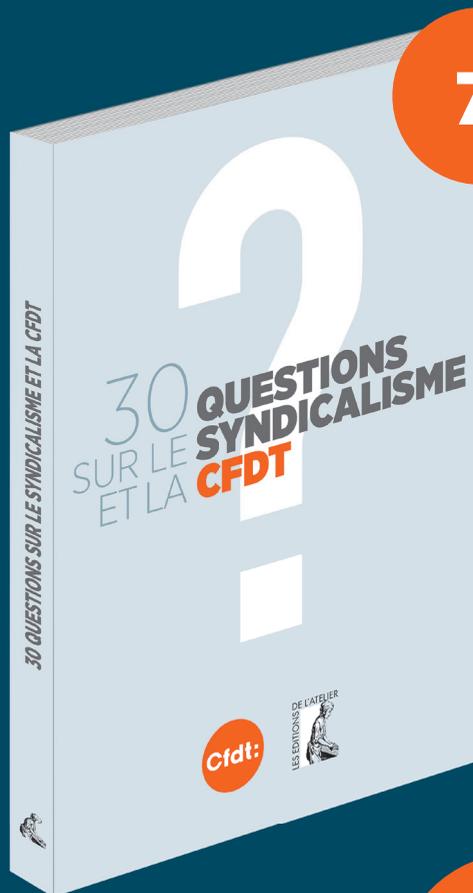
Quelle différence entre un syndicat et un parti politique ?
Tout le monde a-t-il sa place à la CFDT ?
Quels sont les modes d'action à disposition d'un syndicat ?
Qui décide à la CFDT ?
Quelles différences entre les syndicats dans le monde ?

Ce livre apporte des réponses à toutes ces questions, et à 25 autres, pour mieux comprendre le monde syndical. Rôle des syndicats, légitimité, histoire, fonctionnement... L'essentiel à savoir pour s'y retrouver et pouvoir répondre soi-même à ces questions !

30 questions sur le syndicalisme et la CFDT est à mettre entre toutes les mains : déjà adhérent à la CFDT ou seulement intéressé par notre syndicat... Chacun y trouvera de quoi approfondir ses connaissances et mieux connaître notre organisation.

Éditions de l'Atelier
ISBN : 978-2-7082-4606-5
RÉF. L451

7€



CFDT.FR



Frais de port

OFFERTS

Cfdt:

30 QUESTIONS SUR LE SYNDICALISME ET LA CFDT Réf. L451

À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS

Prix	7€ x	exemplaire(s) =	€
		TOTAL =	€
Nom / Prénom _____			
Adresse _____			

Code postal		Ville	_____
Téléphone		Mèl	_____

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au **01 42 03 83 53** ou catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER À CFDT Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19
accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFDT Productions.



CFDT.FR

UNION TERRITORIALE DE PARIS

La CFDT Paris rouvre ses portes

Il s'en sont les premiers militants à regagner leurs locaux. Après avoir assuré l'accompagnement du public à distance pendant huit semaines, la CFDT Paris a décidé de rouvrir son bâtiment de cinq étages dès le 12 mai et au terme d'une minutieuse préparation. Avant la crise sanitaire, l'immeuble accueillait environ 1000 personnes chaque semaine. « Nous avons beaucoup discuté avec nos structures syndicales pour peser la pour et le contre. Finalement, nous avons prévu une ouverture

de l'hôtellerie et de la restauration s'effondrent, les commerces de proximité sont en danger. Comment aider les salariés du nettoyage ou de la sécurité, dont beaucoup n'ont pas internet, sinon en les accueillant physiquement ? Pour nous, le syndicalisme à distance a atteint ses limites. »

Des appels en nombre

Dès le début du confinement, une permanence a été mise en place – elle reste valable depuis la réouverture – pour tous

difficultés à toucher le chômage partiel, interrogations liées à la reprise d'activité : les gens ont peur, sans parler de ceux directement touchés par un deuil. Pour tous ceux-là, il faut une écoute et, mieux encore, une présence », poursuit Fabian. Outre les militants qui le désirent, les dix salariés de l'UTI parisienne vont donc progressivement revenir dans leurs locaux : ils seront deux jours par semaine sur site et le reste du temps en télétravail.

Dons de masques à toutes les structures de l'UTI

« Nous ne sommes pas égaux face au confinement », souligne Héloïse Rousseau. En effet, certains militants n'ont pas d'espace pour travailler chez eux, d'autres pour qui rien ne remplace la proximité avec des travailleurs précaires vivent très mal l'obligation de rester chez eux, à rebours de leur engagement et de leurs convictions. « Nous prenons un risque et nous n'excluons pas de fermer à nouveau le bâtiment en cas de rebond de l'épidémie, mais si nous n'ouvrons pas rapidement, nous prenons également le risque de perdre les travailleurs les plus précaires, les plus impactés par la crise. »

De plus, beaucoup d'appels sont venus de non-adhérents qui ont découvert le syndicalisme ou changé l'image qu'ils en avaient. Cette période est donc aussi un levier de développement important même si se protéger et protéger les autres représente un budget pour la CFDT Paris : achats de masques (jetables et en tissu lavable), gants (pour l'agent d'accueil), lingettes (pour les badges visiteurs), surblouses (pour les agents de nettoyage), Plexiglas, produits virucides, gel hydroalcoolique, marquage au sol. L'UTI a également choisi de faire un geste solidaire et va offrir des masques aux 36 structures syndicales qu'elle héberge.

Claire Nillus

SYNAMI

La CFDT en grande pompe

« Objectif atteint... et très largement ! » se félicite Jean-Michel Mourouvin, secrétaire général du Synami-CFDT (syndicat national des métiers de l'insertion). Fin avril, le syndicat a lancé un challenge sportif et solidaire pour venir en aide aux personnes en situation de précarité. L'ambition est simple : réunir 10 000 euros pour la Croix-Rouge française. « Pour cela, nous avons lancé aux participants un défi ludique : se filmer faisant des pompes, résume Jean-Michel. Tout le monde peut le faire en étant confiné. » Pas besoin non plus d'être un grand sportif. Pour chaque pompe effectuée, un euro est reversé à l'association. Grâce à la mobilisation de plus de 300 personnes, militants, adhérents CFDT ou non, 15 000 euros sont finalement récoltés ! « C'est formidable ce qu'on peut faire quand on s'y met tous. La création d'une page Facebook dédiée nous a fait gagner en visibilité et nous a permis de prendre de nombreux contacts. » Une satisfaction pour le syndicat. « Beaucoup de personnes n'arrivent pas à boucler les fins de mois ou n'ont plus de quoi faire leurs courses. Les jeunes notamment... Nous voulions apporter notre aide. » Une motivation pour Aurélie Stamper, 20 pompes à son actif, adhérente CFDT d'une mission locale dans le Nord, qui a mis ses proches à contribution. « Mon fils, mon mari, mon frère pompier et ses collègues ! C'est bien de se mobiliser pour une cause comme celle-là, de se sentir utile dans une période où l'on est un peu impuissant. » Même son de cloche pour Romain, qui n'a pas hésité à se déguiser. Avec sa femme et ses enfants, ils ont effectué 190 pompes. « C'est une super initiative, confie ce non-adhérent et fonctionnaire dans les Yvelines. Nous avons parlé de cette action de la CFDT autour de nous. »

Guillaume Lefèvre



« Si nous n'ouvrons pas rapidement, nous prenons le risque de perdre les travailleurs les plus précaires, les plus impactés par la crise. »

en deux temps : du 12 au 25 mai, nous accueillerons les militants qui souhaitent réintégrer leurs bureaux ; à partir du 25 mai, si l'épidémie n'est pas repartie à la hausse et que le déconfinement se confirme sur le territoire parisien, nous serons en mesure de recevoir du public du lundi au vendredi », explique Héloïse Rousseau, secrétaire générale de la CFDT Paris. Avec toutes les interrogations qu'elle suscite, la réouverture du bâtiment est un choix assumé par la CFDT Paris : « Nous avons déjà fait le choix d'ouvrir une demi-journée par semaine pendant le confinement pour traiter le courrier urgent. Il y a des délais juridiques qui ne peuvent pas attendre. Les secteurs du tourisme,

les travailleurs parisiens, adhérents ou non, avec une boîte mail dédiée (covid19@cfdt.paris.com) et un numéro de téléphone placardé en gros sur la façade de l'immeuble de l'UTI (01 42 03 88 00). Bilan : près de 2000 appels ont déjà été enregistrés depuis mi-mars. « Des gens nous appelaient parce qu'ils se trouvaient devant la façade. Ces personnes n'ont pas d'adresse électronique ou maîtrisent mal la langue française, comment les aider par mail ? », rapporte Fabian Tosolini, trésorier de la CFDT Paris, qui a assuré la permanence téléphonique. Au rythme des annonces gouvernementales aussi nombreuses que confuses, le téléphone n'a pas arrêté de sonner. « Pertes d'emploi,